L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS
Vendredi, 10 *Avril* 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 9 *Avril*.

☞ Désirant garder, comme nous l'avons fait jusqu'ici, une entière neutralité dans la discussion qui s'est élevée entre les citoyens de cette ville et M. le Gouverneur, à propos d'un Arrêté de ce dernier concernant les galériens, nous déclarons que nous admettrons dans nos colonnes, avec une égale impartialité, tous renseignements que l'on désirerait nous communiquer, *pour* ou *contre*, pourvu qu'ils soient écrits avec décence.

Article communiqué.

Mr. l'Editeur du Louisiana Advertiser,

J'ai lu avec étonnement dans votre journal une déclamation assez vive contre le gouverneur Derbigny, au sujet de l'ordre qu'il a envoyé au shérif de ne plus mettre à la disposition du Conseil de Ville les criminels blancs condamnés à l'emprisonnement et aux travaux de force. Je parta ge votre opinion sur la nécessité de punir sévèrement le crime afin d'inspirer un salutaire effroi aux malfaiteurs qui, depuis quelque temps infestent la Nouvelle-Orléans ; mais je ne saurais penser comme vous au sujet de la détermination prise par le gouverneur, concernant les forçats blancs. Cette mesure vous paraît dictée par la faiblesse : pour moi, elle me semble et sage et d'une bonne politique pour le pays que nous habitons. Vous n'ignorez pas, sans doute, que la peine des travaux publics a été abolie dans la plûpart des Etats du Nord. Les législateurs de ces pays ont pensé que des hommes flétris pendant de longues années, livrés aux regards et au mépris public, ne pourraient jamais redevenir des citoyens utiles ; ces hommes éclairés ont pu s'égarer, sans doute, mais leurs erreurs mêmes sont respectables à cause de la pureté de leurs intentions. Depuis 1814 il existe une loi qui autorise le gouverneur à louer, lorsqu'il le jugera convenable, au Conseil de Ville ou à d'autres personnes, les criminels condamnés aux travaux de force. Le gouverneur Claiborne qui sanctionna cette loi, par des raisons faciles à deviner, ne crut pas devoir exercer le droit qu'elle lui donnait, son exemple fut sagement imité par ses deux successeurs MM. Villeré et Robertson ; et il y a environ deux ans seulement que le gouverneur Johnson jugea à propos de mettre à exécution une loi qui était presque tombée en désuétude ou qui plutôt n'avait jamais été exécutée auparavant. Subséquemment, la législature passa une autre loi, par laquelle elle abolit pour les criminels blancs la peine du fouet et celle du pilori (public exposure at the pillory). Cette dernière loi ne être en harmonie avec celle de 1814. Les mêmes motifs qui déterminèrent la législature à ne plus exposer les condamnés blancs au pilori (public exposure) ont sans doute porté le Gouverneur à user du droit que lui accorde cette loi de 1814. Maintenant la question se réduit à savoir qui a eu raison, du Gouverneur Johnson tout seul ou des Gouverneurs Claiborne, Villeré, Robertson et Derbigny ensemble. Je laisse à votre impartialité à juger la question. Vous prétendez que cette mesure n'a été prise par le Gouverneur qu'afin de soustraire Gayarré au châtiment qu'il avait mérité. Un seul fait détruit complètement votre assertion. Trois mois avant qu'il ne fût question du procès de Gayarré, le gouverneur qui n'avait pas eu l'occasion d'examiner d'une manière particulière la loi de 1814, et qui ignorait sans doute l'autorité que lui accorde ladite loi et subséquemment une de 1827, s'adressa au Sénat pour obtenir que Mesas condamné à l'emprisonnement et aux travaux forcés, fût exempté des travaux publics, ce qui fut accordé. Je crois que ce petit exposé suffit pour justifier le gouverneur des reproches que vous lui adressez.

Z***

EXTERIEUR.

France.

Paris, 2 Février.

Le public est aujourd'hui à même de connaître les dispositions de la chambre des députés, et il s'informe de ce que peuvent être celles de la chambre des pairs. Les opérations préliminaires de cette chambre ne peuvent guère l'éclairer sur ce point. Les secrétaires ont été cette année comme précédemment choisis dans les différentes sections de l'assemblée. Conformément à une proposition adoptée vers le milieu de la dernière session, la composition des commissions, excepté de la commission des pétitions, est remise au président, et il a formé la commission de l'adresse de diverses nuances d'opinion. La première commission des pétitions semble indiquer que la majorité se déclare pour l'opinion qui répond à celle du centre gauche de l'autre chambre.

Les dispositions de la chambre des pairs paraissent à d'autres signes être les mêmes que l'année dernière. Cette chambre est encore partagée en trois grandes sections. L'une correspond au côté gauche de la chambre des députés, la seconde au côté droit; et une troisième que l'on a coutume de désigner par le nom de M. de Mortemart, parce que les membres qui la composent avaient coutume de se réunir dans la maison de ce noble pair, est formée d'hommes plus unis entre eux par la conformité de leurs sentimens que par une exacte parité d'opinion. Cette section décide ordinairement des délibérations en adhérant à l'une ou à l'autre des deux sections extrêmes. C'est elle qui a déterminé la chute de l'ancien ministère en secondant les efforts de l'opposition ; c'est elle encore qui [illegible] assuré la majorité au gouvernement, et maintenu la bonne harmonie entre les trois fractions du pouvoir législatif. La majorité de la chambre élective pourra sans doute compter sur son concours et elle ne se divise pas, et si elle observe dans ses actes et dans ses discours la modération qui fait toute sa force.

Lyon, 28 Janvier.

La commission chargée par les fabricans d'étoffes de soie de s'enquérir des causes du malaise qui pèse en ce moment sur leur industrie, est à la veille de terminer son travail. On assure que les membres qui la composent, avant de recevoir de leurs confrères une marque de confiance si bien justifiée par leur expérience et par leur capacité, étaient loin de se faire une juste idée de l'étendue des maux qui menacent la prospérité lyonnaise. On a donc lieu d'espérer que les remèdes dont ils indiqueront l'emploi ne seront pas de vains palliatifs, qui, en ménageant les susceptibilités individuelles, n'auraient pour résultat que de jeter un voile sur une plaie qui deviendrait chaque jour plus profonde.

(Précurseur.)

Autriche.

Une compagnie de chimistes et de capitalistes sollicite en ce moment à Berlin l'autorisation d'utiliser les matières excrémentielles de la capitale pour en préparer un gaz propre à l'éclairage. L'autorité exige que la compagnie lui offre des garanties suffisantes pour la salubrité publique. Le problème consiste en effet à opérer la gazification sans offenser l'odorat. Les journalistes de Berlin qui examinent fort en détail le projet en question, paraissent trouver leur plus forte objection dans l'insuffisance des matières pour un éclairage en grand.

Angleterre.

Par suite de l'acte du parlement anglais qui soumet à un timbre extraordinaire chaque supplément de journal, le *Times* vient d'imaginer un moyen de donner à ses abonnés un surcroît de matière sans payer le nouvel impôt. Au lieu de paraître avec une feuille supplémentaire, le *Times* du 19 est imprimé sur une feuille de papier entière, ayant quatre pieds de hauteur sur trois de largeur. Tout le journal se compose de 48 colonnes, dont plus de 30 sont remplies par des annonces, et qui contiennent beaucoup au delà de 90,000 mots ; 15 colonnes consacrées aux nouvelles et à des articles divers, sont imprimées en petits caractères, et comprennent plus de 45,000 mots ; 3 colonnes environ sont en plus gros caractères, et renferment au moins 6,000 mots. Toute la matière du journal formerait beaucoup plus qu'un gros volume in-8°.

☞ Cet avis est véritablement une bonne [illegible] pour nous : car comme on nous nous proposons, et nous les obtenons, de mettre incessamment *l'Abeille* sur ce format. Alors, deux bons crocs contre le mur, et une petite échelle, ne seront pas des meubles inutiles à nos abonnés.

Espagne.

Madrid, 22 Janvier.

Les lettres de Barcelonne nous parlent d'un nouvel ordre du général d'Espagne, qui enjoint à toutes les personnes qui s'y sont réfugiées depuis 1823 de quitter la ville, et à celles nées dans la Catalogne de se rendre au lieu de leur naissance ; les personnes qui seront étrangères à la province devront la quitter. Il paraît aussi qu'un conflit se serait élevé entre le comte d'Espagne et l'évêque de Barcelonne relativement à l'expulsion des moines sécularisés. L'évêque soutient que, s'ils ont commis quelque délit qui mérite l'expulsion, c'est à lui de connaître de l'affaire et de la juger, mais qu'ils ne doivent pas être les victimes du caprice ou de la brutalité du capitaine-général de la province.

FEUILLETON.

THEATRE D'ORLEANS.

☞ On doit donner incessamment à ce Théâtre une pièce qui ne peut manquer d'intéresser vivement un public américain : c'est un drame de M. Mazères, intitulé "*l'Espion*" et qui n'est autre chose que le roman de notre célèbre Cooper mis en action. Ce sera la première fois, à ce que nous croyons, qu'on aura représenté (en français) à la Nouvelle-Orléans une pièce dont le sujet est puisé dans notre histoire : il n'est pas inutile de faire cette observation.

Cooper, dans son livre admirable, avait peint un caractère neuf et plein d'une sublime originalité ; c'est celui de cet Harvey Birch, qui sacrifia sa gloire et sa réputation à l'amour de son pays, et qui, connu seulement de Washington, consentit, plein de ce feu sacré qui immortalise le héros américain, à se couvrir d'opprobre et de mépris aux yeux de tout le reste de ses compatriotes en passant toute sa vie pour un espion de l'armée anglaise. Ce sublime dévouement, cette rare vertu d'un homme qui consent à perdre l'estime de tous ceux qui lui sont chers, afin de mieux mériter la sienne propre et de servir plus sûrement les intérêts de sa patrie, ont inspiré la touche habile de M. Mazères, et il en a tiré un très heureux parti. Il a rassemblé dans cinq actes, qui ne sont pas longs et dans lesquels l'intérêt va toujours croissant, les principaux événemens racontés dans quatre volumes. Partout il a imité le style rapide et incisif du romancier américain ; quelquefois l'inimitable brièveté du dialogue de Cooper l'a tenté et il n'a pas cru pouvoir mieux faire que de le copier. C'est une modestie bien digne d'éloges.

Nous n'entrerons pas dans l'analyse de cette pièce : ce serait faire injure à l'écrivain dont les Etats-Unis s'honorent à si [illegible]. Quelque ardent que soit le désir que nous éprouvons de voir représenter bientôt *l'Espion*, nous sentons combien il est nécessaire qu'il reste assez longtems à l'étude pour être bien compris et rendu avec toute l'exactitude possible. Les acteurs y trouveront des difficultés de plus d'une espèce ; mais en prenant garde, ce ne sont pas des guerriers français toujours aussi joyeux qu'intrépides qu'ils vont nous montrer ; ce ne sont pas non plus des Anglais, dont l'insupportable orgueil fait toute la bravoure. Ce sont des hommes décorés, brûlés d'enthousiasme, mais dont la physionomie toujours calme n'annonce que la sécurité qui naît d'une bonne cause ; ce sont des hommes qui n'ont pas la folle prétention d'être invincibles ou de forcer le sort, mais dont l'inébranlable résolution ne peut être abattue par aucun événement parce qu'ils en ont prévu la possibilité ; en un mot, ce sont des Américains armés par le patriotisme et la raison. Ceux qui ont dit que les Américains n'avaient pas de physionomie nationale, ne les connaissaient guère ; qu'ils lisent Cooper, ils seront bientôt détrompés. Et M. Mazères a conservé admirablement le caractère de ses héros.

Nous verrons bien si nos acteurs ont mis à profit leurs voyages dans le Nord. Mais qui se chargera du rôle de Washington ? Il est à souhaiter que ce soit Aristippe. Toutefois il devra se rappeler que ce héros n'a presque rien de commun avec les héros grecs et romains qu'il joue d'ordinaire ; toute la grandeur, toute la noblesse de son âme doit se peindre dans l'inaltérable sérénité de sa physionomie qui exprime à la fois la franchise et la fermeté. L'auteur a mis peu de paroles dans la bouche de Washington ; c'est qu'il eut été difficile de dire convenablement toutes les pensées qui l'agitaient à cette époque, et que d'ailleurs tel était son caractère. Mais aussi chaque mot, chaque éclair de cet œil qui savait si bien lire au fond des cœurs, doit trahir le grand homme, et le mystère dont il se couvre ne doit faire qu'ajouter encore à l'empire irrésistible qu'il exerce par sa seule présence sur tous ceux qui l'approchent. Mais ces difficultés ne sont pas au dessus de l'élève de Talma.

Il en est encore une sur laquelle nous ne nous appesentirons pas, mais qu'il n'est pas inutile de noter. C'est la prononciation des noms ; il y a ici des oreilles chastes qui ne pourraient les entendre estropier sans frémir. Qu'on tâche de ne pas nous parler de *Vasingueton*, ni de *Vachingueton* ; il ne faut pas non plus vouloir prononcer ce nom comme on le ferait au théâtre de la rue du Camp : il est possible de prendre un juste milieu. Messieurs les acteurs ne nous en voudront pas sans doute ; nous comprenons bien qu'ils ne sont pas obligés de savoir l'anglais, et cette observation n'est que dans leur in[illegible]

sent pas cet ouvrage qu'il ne faut pas s'attendre à de grands mouvemens, à de sublimes emportemens comme dans la tragédie ou le mélodrame ; mais à ce calme héroïque qui se remarque dans toutes les phases de notre glorieuse révolution, à cette dignité des personnes et des choses qu'on doit retrouver partout où Washington se montre. Le rôle d'Harvey Birch et celui du jeune capitaine anglais Wharton doivent exciter beaucoup d'intérêt s'ils sont bien remplis.

Marine.

Port de la Nouvelle-Orleans.

Expédiés.

Brick Louise, Tauruche, Rouen, Perret et Charbonnet.
Goel. Alligator, Cuna, Mobile, Capitaine.
Goel. Magnolia, Ray, St. Mark, Capitaine.
Goel. Fama, Sank, Trinité, M F Maher.
Goel. Lagrange, Bebee, Havane, Townsley et Prieur.

Arrivés.

Bateau à vapeur Columbian, Crain, du Bayou Sarah, avec du coton et des passagers.

Brick Shamrock, Crawford, New-York, à J Clark—cargaison, foin à J A Merle et Co. O Akin, et au capitaine.

Brick George, Skolfield, New-York, au capt. cargaison à J A Merle et Co.

Brick Cato, Ritchie, de Dundee, avec une cargaison de toiles d'emballage, marchandises &c. à divers.

Brick Cadmus, Curtis, Porto-Rico, rapporté

Brick All Chance, Buckmar, Boston, avec des pipes vides &c.

Brick Florida, Blaiklell, New-York, sur lest

Brick Navy, Davis, St. Yago de Cuba, avec 20 caisses sucre, 248 sacs sel à J W Zacharie & Co.

Brick Antelope, Swain, de St. Yago de Cube, à S Cheulin, avec une cargaison de café.

Bateau de remorque Pilot, Stark, de la mer, ayant conduit en bas les navires Bengal et Roxelane, et le brick Arctic—il a remorqué dans le port le brick Dos Amigos et la goel. Venus. Il n'y avait rien en vue en dehors des passes. Laissé au Fort Jackson le brick Trumbull, des Iles Turques.

Au-dessus du Détour :

Brick Gén. Jackson, Living, de la Havane, sur lest, à J W Zacharie.

Entrés.

Brick Franklin, Kay, de Philadelphie, à Whitall, Jaudon et co, avec un chargement assorti à divers consignataires—2 passagers.

Brick Amanda, Gibbs, de Philadelphie, avec un chargement assorti.

Goel. Venus, Reed, de Rio Grande, avec des espèces à M F Cougot, J Preau, et à ordre—12 passagers.

Goel. Sally Ann, Chester, des Brasses de St. Yago, avec 36000 à M de Mohivica, et O Clark.

Brick Abby Jones, Nickles, New-York, avec un chargement à J Osgood et co. J Ogilvie et co., R D Shepherd et co.

Goel. Hope et Havannah, Chase, de Baltimore, avec un chargement assorti.

Goel. Hunter, Taylor, St. Yague de Cuba, avec du café à B Bonny.

Brick Tres Amigos, Granero, de la Havane—sur lest.

Brick America, Cottle, Boston, avec un chargement assorti.

En Rivière.

Brick Trumbull, des Iles Turques, avec du sel.
Brick Tuck, venant de Boston.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 12 AVRIL 1829,
MR. ARISTIPPE
La seconde Représentation de
LES TEMPLIERS,
Tragédie en cinq actes, par Mr. Raymond, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie Française. M. ARISTIPPE jouera le rôle du Grand Maître des Templiers.
Suivie de la première représentation de
TELVA,
OU L'ORPHELINE RUSSE,
Vaudeville nouveau en deux parties, par MM. Scribe, Devillenuve et Desvergers.

Dans la première partie de cet ouvrage la scène se passe à Paris, et dans la seconde dans la Pologne russe à quelques lieues de Wilna. Tous les journaux de Paris ont fait le plus grand éloge de cette nouvelle production qui offre des scènes neuves et dont l'intérêt va toujours croissant ; l'administration n'a rien négligé pour sa mise en scène et tout lui fait espérer son entière réussite sur notre théâtre.

Incessamment—*Athalie*, tragédie de Racine, avec les chœurs, musique de Gossec ; M. Aristippe jouera le rôle de Joad.—*Le Ballet du Déserteur.*

En attendant—*L'Espion*, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de M. Cooper ; *La Dame du Lac*, opéra nouveau, de Rossini.

☞ Le spectacle commencera à sept heures et demie précises.

Théâtre de M. Martin.

MR. MARTIN a l'honneur d'informer le public qu'aujourd'hui Vendredi 10 du courant, Samedi et Dimanche, seront les trois dernières représentations qu'il offrira au public en cette ville, lesquelles il s'efforcera de rendre dignes des personnes qui l'honoreront de leur présence par les soins qu'il y apportera.

Entrée générale—50 cents. 10 avril

MR. ANDRE' LABAT croit devoir donner avis de son prochain départ pour France et pour l'Angleterre, et prévenir les personnes qui désireraient le charger de quelques commissions, qu'il recevra tous leurs ordres, et principalement ceux qui auraient rapport à l'achat de pianos tant Anglais que Français. La connaissance et l'habitude qu'a Mr. Labat de ces instruments, le commerce qu'il en a fait pendant quatorze ans le rendent tout particulièrement propre à en surveiller le choix ; et son prochain retour est un sûr garant de l'expédition qui sera mise à en exécuter l'emplète.

Le départ de Mr. Labat est fixé au 20 courant et son retour à la mi-Novembre prochain. Toutes communications devront être faites par écrit sous adresse de Mr. Labat à la poste de cette ville, et il se rendra immédiatement auprès des personnes qui se seront ainsi adressées. 7 avril

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a transporté sa Boutique de *Barbier et Repasseur*, à la rue Dumaine, entre les rues de la Levée et Coudé, où il continuera sa profession. Etant dans un local plus vaste et plus élégant, il espère que ses habitués continueront à venir chez lui.

9 avril—8 JOACHIN CIRILO.

POUR BORDEAUX.—Passage seulement.

Le brick neuf et fin voilier WALTHAM, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capitaine Webb, partira positivement le 25 du courant, ayant de bons emménagemens. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à J. LEBLANC,
9 avril. Rue Royale No. 182.

POUR BORDEAUX.

Le fin voilier paquebot LAVINIA, commandé par le capt. Miner, partira pour le sus-dit port, entre le 20 courant et la fin de ce mois. Pour fret de 200 balles pour compléter sa cargaison ou passage, ayant des emménagements inférieurs à aucun bâtiment dans le port, s'adresser au cap. à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
D. G. BORDUZAT & co.
4 avril 108 rue Royale.

POUR BORDEAUX,

Le beau navire HENRY ASTOR, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Destebecho jne. partira pour le susdit port, le 30 du courant. Pour passage seulement, ce bâtiment ayant les emménagemens les plus commodes, s'adresser au capitaine à bord, ou à
2 avril V. ROUMAGE.

PASSAGE POUR FRANCE

La navire *Benjamin Morgan*, capt. J. P. Mathieu, partira pour le Havre le 20 d'avril ; il a de beaux aménagemens. Pour passage, s'adresser au capt. à bord en face de la rue Toulouse, ou à S.P. MORGAN et Co.

POUR St. YAGUE DE CUBE,

La goëlette armée et fine voilière *United-States*, capt. Creaghéard, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 300 barils (ou l'équivalent) ou pour passage, s'adresser au capt. à bord, en face de la rue Conti, ou à
21 mars. J. W. ZACHARIE et Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire bien connu, *Bolivar*, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capt. Welch, partira le 15 d'avril prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à L. MILLAUDON. 21 mars.

LES soussignés viennent de recevoir par les paquebots Kentucky et Talma, venant de New-York, un assortiment complet de Linge d'Eté, consistant en :

Levite et Vestes de Bombasine,
Ditto en Bombazet et Circasienne,
Gilets à manche en toile de Hollande
Ditto " en toile blanche,
Ditto " en bombasine et bombazet,
Ditto " en circasienne et printannière,
Pantalons de crépon et bombasine,
Ditto de bombazet et circasienne,
Ditto de coutil blanc et gris,
Ditto de toile blanche et grise,
Ditto de printannière à la mode,
Gilets de dessous en basin blanc, piqué et rayé
Ditto en poil de chèvre,
Ditto en soie, noire, unie, et rayée,
Ditto en soie, de couleur,
Chemises de toile fine et commune, garnies et unies,
Bretelles en soie et à ressorts, Mouchoirs pour cou et poche.

Aussi, un joli assortiment de Chapeaux et Souliers les plus à la mode.

MATHIEU & PINTA,
rue de la Levée, entre Conti et Bienville,
8 avril No. 46

VENTES A L'ENCAN.

Par J. T. Baudue.

AUJOURD'HUI 10 Avril, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la Place ; une grande quantité de TERRAILLE de Marseilles, de toute espèce.

Conditions à la vente. 10 avril

PAR J. T. BAUDUC.

MARDI 28 Avril 1829, Il sera vendu à midi précis à la bourse de Hewlett, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine, à droite en allant du fleuve à la carrière ; mesurant lesdit terrain quarante pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds de profondeur (ainsi tout mesure trois arpens) plus, le droit qu'a et que peut avoir ce terrain à une profondeur ultérieure de vingt à cent pieds, sur une largeur de trente pieds, tel qu'il est enclos. Il y a sur ce terrain une petite bâtisse ; cette propriété est bornée d'un côté par M. Juda Touro, et de l'autre par Elizabeth Norwood.

Conditions :—Un et deux ans de terme en billets endossés à la satisfaction du vendeur, par coupons, et portant hypothèque sur la propriété.

N. B. L'acte de vente se passera aux frais de l'acquéreur, chez M. Th. Seghers notaire.
10 avril.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Overstrut *contre* E. Shea.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. P. Smith juge associé, j'exposerai en vente Samedi 18 Avril, à midi, devant le café de Hewlett, 1 Dray et 2 Mulets, saisis dans l'affaire ci-dessus.
9 avril. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux writs de *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 20 Avril, à 4 heures, au Principal, 2 jolies Pendules, 4 Sophas d'acajou, 4 Comodes, 12 Chaises en paille et dorées, 2 Bureaux d'acajou, 2 Armoires, saisis dans la poursuite d'Anthony Rash et S. W. Oakey & Co.
9 avril. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

R. Jacobs vs. J. W. Melder—Le Maire vs. le même—H Hunt vs. le même.

EN vertu de trois writs de *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, Mardi 14 Avril, à 4 heures, au Principal—1 Cabriolet et une quantité de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 avril. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

J. B. Latour vs. P. Rochefort.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, le Vendredi 11 courant, à midi, à la Bourse.—Une bague à diamant, saisie dans l'affaire ci-dessus.
3 avril. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal

Tanturier vs. Ph. Pijaud.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, le Vendredi 11 Avril, à 4 heures P. M. au Principal, une quantité d'articles de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 avril. L. DAUNOY—Marshal.

6000
3000
2000
Piastres.

TEMPLE DE LA FORTUNE
DE
BEARDSLEE,
Rue de Chartres, N°. 110.
SEPTIEME CLASSE
De la Loterie
De l'Eglise Evangélique Française
Dont le Tirage aura lieu le 11 Avril 1829.
— PROSPECTUS —

1	prix	de	$6,000
1	"	"	3,000
1	"	"	2,000
1	"	"	1,800
1	"	"	1,500
1	"	"	1,200
1	"	"	1,000
2	"	"	755
9	"	"	500
18	"	"	125
27	"	"	80
36	"	"	40
100	"	"	25
100	"	"	10
100	"	"	7
5000	"	"	5
			3

Prix des billets $5. S'adresser au bureau ci-dessus, ou au bureau de Loterie et de Change de Beardslee, au coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levée.

Prochain Tirage.
Véritable Loterie de la Louisiane.

Loterie
De l'Eglise
Evangélique,
SEPTIEME CLASSE.
Qui sera tirée
cette semaine,
SAMEDI
11 Avril, à la Bourse.

PAIR ET IMPAIR.
5,400 lots et seulement 4,600 blancs.
Dix gros lots qui peuvent être tirés par un seul paquet ! !
6000—3000—2000—1800—1500—1200—1000 755—500—500—9 de 125—billet $5 seulement.
Deux billets, pair et impair, sont garantis gagner un lot, et peuvent en tirer trois.
On trouvera des billets et fractions, ainsi que des paquets et fractions au Bureau du Directeur de la Loterie de l'Eglise Evangélique Française, ou à son bureau de la Roue de Fortune, rue de Chartres, No. 85.
3 avril.

SUGAR—[illegible] hds of prime Sugar on plantations above and below the city, for sale by [illegible] & co.